

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt mars deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Membres présents :** MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOLOT Catherine.

**Membres absents excusés :** M. PIFFADY Philippe (représenté par Mme TRAINI Marie), M. RODRIGUEZ-CERVILLA José (représenté par Mme ROSIER Nicole).

**Membres absents :** MM. CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

**Secrétaire de séance :** Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

**La séance du conseil municipal est ouverte en présence de 17 conseillers, 2 pouvoirs ayant été déposés, soit 19 votants de début de séance.**

Monsieur Bernard ARGENTI remercie l'ensemble des élus pour leur présence.

**ENTEND** Monsieur le Maire annoncer les consignes du Ministère de l'Intérieur : la commune a l'obligation de mettre les drapeaux en berne demain sur les édifices publics, en hommage des victimes des attentats de Carcassonne et Trèbes.

L'ensemble du conseil municipal observe une minute de silence pour les victimes de ces attentats.

Puis, comme à l'accoutumée, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des évènements portant sur l'état civil, survenus depuis le dernier Conseil Municipal du 13 mars 2018 :

**Le Conseil Municipal, au nom de la Ville,**

**SOUHAITE** la bienvenue au nouveau-né et **TRANSMET** ses compliments aux parents.

**PREND** part à la peine des familles lors d'un décès par des pensées chaleureuses, en leur exprimant toute sa sympathie et leur **ADRESSE** ses condoléances attristées.

**PREND ACTE** du départ de Madame Annie MACHON à 20 h 14.  
**Soit 16 présents et 2 pouvoirs.**

ENTEND Monsieur Bernard ARGENTI expliquer que le point 3-1 sur la D.E.T.R de l'ordre du jour, sera reporté à un conseil municipal ultérieur.

**Le Conseil Municipal, à 16 présents, 2 pouvoirs étant engagés.**

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2018.

ENTEND Monsieur Bernard ARGENTI présenter les objectifs pour la commune d'Hauteville-Lompnes :

- Maintenir et accentuer le redressement financier de la commune. La commune ne fera pas d'emprunt ou si un emprunt est configuré dans l'année, il ne sera pas mobilisé. Il n'y aura pas de hausse d'impôts.
- Réaliser l'équilibre des investissements par la poursuite des ventes immobilières. Certains biens communaux arrivent à leur terme de négociation pour la vente. Quand tout sera acté, la commune délibérera sur le sujet.
- Ne pas baisser les effectifs salariés.

ENTEND Monsieur Bernard ARGENTI remercier Madame Nicole ROSIER pour son implication dans les travaux financiers.

Madame Nicole ROSIER remercie à son tour les services pour leur travail.

**PREND ACTE** du retour de Madame Annie MACHON à 20 h 20.

**Soit 17 présents et 2 pouvoirs = 19 votants.**

ENTEND Madame Nicole ROSIER préciser ce qui a déjà été dit lors du conseil municipal du 27 Février 2018. L'encours de la dette du budget général de la commune au 31 décembre 2017 est de 6 704 131,36 euros alors que celui au 31 décembre 2016 était de 7 053 795,00 euros. Il a donc diminué. De plus, le budget général de la commune au 31 décembre 2017 n'a plus qu'une seule ligne de trésorerie, alors qu'elle en avait deux au 31 décembre 2016. Une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000,00 euros a été remboursée en décembre 2017.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, du compte-rendu de la Commission Finances du 15 mars 2018, qui a été transmis le 20 mars 2018 par courrier postal. Les pièces annexes ont également été transmises, par mail le même jour.

**EST INFORME** de l'étude du compte administratif 2017 des différents budgets de la commune, ainsi que l'étude du compte de gestion.

ENTEND Madame Nicole ROSIER exposer en ce qui concerne :

**Le compte administratif 2017 du budget général de la commune :**

- |                                 |                                                                |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| - Excédent de fonctionnement    | 299 576,85 €                                                   |
| - Déficit d'investissement      | 596 036,01 € (avec la reprise du déficit 2016 de 691 408,25 €) |
| - Déficit des restes à réaliser | 69 479,53 €                                                    |

**RESULTAT GLOBAL DE 2017 - 365 938,69 €**

**Le compte administratif 2017 du budget de la forêt :**

- |                              |                                                                |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| - Excédent de fonctionnement | 76 087,44 € (avec la reprise de l'excédent 2016 de 1 329,09 €) |
| - Déficit d'investissement   | 20 439,11 € (avec la reprise du déficit 2016 de 41 307,04 €)   |

**RESULTAT GLOBAL DE 2017 + 55 648,33 €**

**Le compte administratif 2017 du budget du Lotissement Le Grana :**

- |                            |                                                          |
|----------------------------|----------------------------------------------------------|
| - Déficit d'investissement | 81 057,77 € (avec reprise du déficit 2016 de 81 057,77€) |
|----------------------------|----------------------------------------------------------|

**RESULTAT GLOBAL DE 2017 - 81 057,77 €**

**Le compte administratif 2017 du budget de la régie de l'eau :**

- Excédent de fonctionnement 194 576,27 € (avec la reprise de l'excédent 2016 de 205 214,19 €)
- Déficit d'investissement 7 381,29 € (avec la reprise de l'excédent 2016 de 37 282,24 €)

-----

**RESULTAT GLOBAL DE 2017 + 187 194,98 €**

**Le compte administratif 2017 du budget de l'assainissement :**

- Excédent de fonctionnement 186 422,57 € (avec la reprise de l'excédent 2016 de 64 881,23 €)
- Excédent d'investissement 159 695,36 € (avec la reprise de l'excédent 2016 de 30 250,24 €)
- Déficit des restes à réaliser 81 943,02 €

-----

**RESULTAT GLOBAL DE 2017 + 264 174,91 €**

**Le compte administratif 2017 du budget de la régie des énergies :**

- Déficit de fonctionnement 497 177,61 € (avec la reprise du déficit 2016 de 475 989,09€)
- Excédent d'investissement 42 723,07 € (avec la reprise de l'excédent 2016 de 155 726,77 €)
- Déficit des restes à réaliser 2 600,00 €

-----

**RESULTAT GLOBAL DE 2017 - 457 054,54 €**

Monsieur le Maire présente ces résultats, qui sont conformes au compte de gestion.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Madame Nicole ROSIER, Maire-Adjoint élue aux finances, prend la présidence et propose de procéder au règlement définitif des 6 budgets 2017 et de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, conformément aux documents remis aux conseillers.

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE**, hors la présence de Monsieur le Maire, par 18 voix pour, les pouvoirs étant engagés, le compte administratif du budget général 2017, ainsi que les comptes administratifs 2017 des budgets annexes : Forêt, Lotissement Le Grana, Régie des Energies, Régie de l'Eau, Régie de l'Assainissement.

**PREND CONNAISSANCE** sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI du compte de gestion 2017.

**Le Conseil Municipal,**

**ADOpte** à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017 relatifs au budget principal et les budgets annexes « Forêts », « Lotissement Le Grana », ainsi que les budgets de « la régie de l'eau », de « l'assainissement » et de la « régie des énergies » dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs du même exercice.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des propositions d'affectation des résultats concernant :

**- Budget Général :**

L'excédent 2017 de fonctionnement soit 299 576,85 €, doit être affecté en investissement pour couvrir en partie le déficit de la section.

**- Budget Forêt :**

L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2017 soit 76 087,44 € sera affecté de la façon suivante :

- Pour 55 648,33 € repris à la section de fonctionnement du budget 2018
- Pour 20 439,11 € affectés à la section d'investissement du budget 2018

**- Budget du Lotissement Le Grana :**

Ce budget est inactif depuis 8 ans, il faut néanmoins reporter le déficit qui correspond à l'achat du terrain.

**- Budget de la régie de l'eau :**

L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2017 soit 194 576,27 € sera affecté de la façon suivante :

- Pour 187 194,28 € repris à la section de fonctionnement du budget 2018
- Pour 7 381,29 € affectés à la section d'investissement du budget 2018

**-Budget de l'assainissement :**

L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2017 soit 186 422,57 € sera repris à la section de fonctionnement du budget 2018.

**- Budget de la régie des énergies :**

Le déficit de fonctionnement constaté au 31/12/2017 soit 497 177,61 € sera repris en section fonctionnement du budget 2018.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE à l'unanimité,** de voter les affectations des résultats telles que proposées.

**PREND CONNAISSANCE,** sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des budgets primitifs :

**En Budget de Fonctionnement :**

Le budget primitif soumis à la commission des finances est avant tout :

- un budget établi avec toujours la volonté forte de maîtriser les dépenses,
- le prélèvement de 100 000 € sur le budget forêt.

**En Budget Investissement :**

Les recettes hors opération s'élèvent à 1 696 323,85 € dont :

|                                                       |              |
|-------------------------------------------------------|--------------|
| - affectation du résultat 2017 pour                   | 299 576,85 € |
| - aucun virement de la section de fonctionnement      |              |
| - les amortissements pour                             | 80 000,00 €  |
| - le FCTVA 2017 pour                                  | 10 747,00 €  |
| - la vente des appartements et terrains pour          | 373 000,00 € |
| - la vente de la carrière Franco-Italienne de Ponciaz | 918 000,00 € |
| - la Taxe d'aménagement pour                          | 15 000,00 €  |

Après le remboursement du capital des emprunts et le financement des déficits, il en résulte un montant de l'ordre de 715 221,63 €, en prenant en compte la vente des appartements, des terrains et de la carrière (1 291 000,00 €). Au BP 2018, cette somme permet de prévoir les dépenses listées au document joint (pages 11 à 14).

**En Budget Forêt :**

L'excédent et la prévision des ventes de bois 2018 permettent d'inscrire à ce budget des travaux préconisés par l'ONF. Le prélèvement pour le budget général est de 100 000 €.

**En Budget du Lotissement Le Grana :**

**PROPOSE** au Conseil Municipal de mettre en vente le terrain pour un montant de 81 057,77 €.

**En Budget de la régie de l'eau :**

Ce budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement sans recours à l'emprunt.

**En Budget de l'assainissement :**

Ce budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

**En Budget de la régie des énergies :**

**PREND CONNAISSANCE** du montant d'équilibrage nécessaire d'un montant de 498 455,07 € en 2018 au compte 778 et de 566 612,71 € en 2017, dont le Trésor Public et la Préfecture sont conscients.

**ENTEND** les interventions suivantes sur le budget primitif,

Madame Fabienne JOLY demande ce qu'il en est des ventes des biens communaux.

Monsieur Bernard ARGENTI répond qu'elles sont en cours de négociation. La commune est dans les chiffres, il reste de nombreuses choses à finaliser. La commune essaie de cibler les acheteurs pour avoir une vision du devenir des biens vendus.

**ENTEND** Madame Fabienne JOLY demander pourquoi l'ascenseur de la mairie n'a pas été mis au budget 2018.

Monsieur Bernard ARGENTI répond qu'il n'a pas pu être intégré au budget car le conseil attend de voir le devenir des services au sein de la mairie d'Hauteville-Lompnes, une fois intégrés à la communauté d'agglomération du Haut Bugey.

**ENTEND** Monsieur ARGENTI ajouter qu'il devrait rester une unité administrative conséquente de l'ancienne communauté de communes sur Hauteville. Il faudra revoir la configuration de l'ascenseur. C'est pourquoi, ce projet est différé. De plus, la commune a perdu la réserve parlementaire. Il faudrait revoir les dossiers de subvention.

**ENTEND** Monsieur Jacques RABUT demander ce que la commune fera pour l'insonorisation.

Monsieur Bernard ARGENTI répond qu'il n'y a pas le budget actuellement pour faire ces travaux.

Madame Nicole ROSIER explique qu'il a fallu faire des choix.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des subventions à attribuer aux associations, soit un montant total de 212 720,00 €, à savoir :

|                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|
| - Le montant aux associations du domaine social et humanitaire pour | 21 620 €  |
| - Le montant aux associations du domaine culturel et éducatif pour  | 176 050 € |
| - Le montant aux associations du domaine de l'environnement pour    | 400 €     |
| - Le montant aux associations du domaine des sports pour            | 14 450 €  |
| - Le montant aux associations diverses pour                         | 200 €     |

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE par 19 voix pour, les pouvoirs étant engagés, d'adopter l'attribution des subventions selon les montants proposés.**

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, de la proposition de ne pas augmenter les taux en 2018 :

|                          | TAUX 2014 | TAUX 2015 | TAUX 2016 | TAUX 2017 | TAUX 2018 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>TAXE d'HABITATION</b> | 11,10%    | 11,10%    | 11,10%    | 11,10%    | 11,10%    |
| <b>FONCIER BATI</b>      | 21,66%    | 21,66%    | 21,66%    | 21,66%    | 21,66%    |
| <b>FONCIER NON BATI</b>  | 65,27%    | 65,27%    | 65,27%    | 65,27%    | 65,27%    |

**DECIDE à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2018 les taux des 3 taxes.**

**DECIDE à l'unanimité, d'adopter le budget général primitif.**

**DECIDE à l'unanimité, d'adopter l'un après l'autre le budget primitif 2017 des budgets annexes : Forêt, Lotissement Le Grana, Régie des Energies, Régie de l'Eau et Assainissement.**

**PREND CONNAISSANCE** de la proposition d'achat d'un appartement de la copropriété « La Rochette », bien communal situé au rez-de-chaussée du bâtiment, 137 rue Masonod 01 110 HAUTEVILLE-LOMPNES.

Pour rappel les deux appartements sont communicants, la cloison entre les deux avait été abattue. Le plus grand est d'une superficie d'environ 80 m<sup>2</sup> et le plus petit d'environ 67 m<sup>2</sup>.

L'offre est de 43 000 € sans frais d'agence pour le plus grand appartement. L'acheteur propose de reconstruire la cloison entre les deux appartements.

De lourds travaux de rénovation sont à réaliser pour les rendre habitables.

L'estimation de France Domaine en date du 21 mars 2018 fait état d'une valeur de 50 000 €.

La proposition de Monsieur Marcel GIVERNAUD est la seule depuis la mise en vente de ce bien en 2012.

Compte tenu du marché immobilier très dégradé sur la ville, des charges élevées de la copropriété et des lourds travaux de rénovation à réaliser pour rendre cet appartement habitable, la Commission Finances en date du 15 mars 2018 propose au Conseil Municipal d'accepter la cession de cet appartement, soit le lot numéro trois comprenant un appartement de type 5 et le lot numéro quarante-et-un comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 11 du plan des caves, au prix de 43 000 €, sans frais d'agence.

**ACCEPTÉ à l'unanimité** la cession à Monsieur Marcel GIVERNAUD, de l'appartement, sis au 137, rue Masonod, copropriété « la Rochette », ex « Baticoop », soit le lot numéro trois comprenant un appartement de type 5 et le lot numéro quarante-et-un comprenant une cave située au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 11 du plan des caves, au prix de 43 000 €.

**ENTEND** Monsieur Bernard ARGENTI remercier Monsieur Jean BLEIN pour avoir mis en lien ce particulier avec la mairie.

**PRECISE** que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

**PREND CONNAISSANCE** sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, de la décision du maire sur le cabinet d'étude qui a été retenu pour la prestation d'assistance à la création d'une commune nouvelle. Il s'agit du cabinet ActiPublic siégeant à Villeurbanne au montant de 21 900 euros hors taxe. Ce montant est payé au prorata de la population de chaque commune.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir :

- **Départ de Monsieur Karl DANIS fêté le Mardi 27 mars 2018**
- **Commémoration des enfants de la rafle d'Izieu le Vendredi 6 avril 2018 à 15 h 00**
- **Réunion entre les trois conseils municipaux avec ActiPublic le jeudi 12 avril à 18h30 à Thézillieu.**
- **Prochaine séance du Conseil Municipal : Mardi 24 avril 2018 à 20 h 00**
- **Souvenir national des victimes des héros de la déportation le Dimanche 29 avril 2018**

Enfin, Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse, le public, ainsi que les services administratifs de la mairie pour la préparation de ce Conseil.

Séance levée à vingt et une heures vingt-cinq,

Le Maire,



\_\_\_\_\_  
Bernard ARGENTI.